

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 017

Objet : ACHAT DE PRESTATION – Formation Eveil sensoriel et relaxation auprès des enfants de 0 à 3 ans

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9, L.5211.10 et L.1617-5 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la loi n°2007-209 du 19/02/2007, relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26/12/2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la proposition financière de l'Organisme habilité « Idéage Formation » ;

Considérant les missions inscrites pour la CCSSO dans la Convention Globale Territoriale sur les formations professionnelles mutualisées ;

Considérant que la formation se déroulera à destination de 12 professionnels œuvrant sur le territoire ;

Considérant la prestation complète pour un montant total de 1268.40 € pour une durée de 7h de formation ;

DECIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter et de signer la prestation de formation « Eveil sensoriel et la relaxation auprès des enfants de 0 à 3 ans ».
- ARTICLE 2** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 3** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Chef de Service Comptable de Senlis chargé des finances de la CCSSO (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Fait à Senlis, le 03 FEV. 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en sous-Préfecture
le : 10 FFV. 2026

Et de la publication sur le site
internet de la CCSSO le :

10 FEV. 2026



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines



Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 060-200066975-20260210-2026_017-AR



Idéage Formation

4 rue Silbermann
67000 Strasbourg France
Siret: 75057286900055
Numéro de déclaration d'activité: 42670538767

Votre interlocuteur Idéage Formation :

Laetitia Johnson
Mail : laetitia.johnson@ideage-formation.com
Ligne directe : 0369614156

Relais Petite Enfance - CCSSO

30 Avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS
Code entreprise : ENT_2026014

Contact entreprise :

Madame De Paula Patricia
Mail : patricia.depaula@ccsso.fr
Téléphone :
Code contact : 4465

DEVIS

N° DEV20260020

Date : 07/01/2026

Objet : Réalisation d'une formation en intra-établissement (sur site)

Intitulé du projet de formation : Formation sur l'éveil sensoriel et la relaxation auprès des enfants de 0 à 3 ans

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Formation sur l'éveil sensoriel et la relaxation auprès des enfants de 0 à 3 ans 7h	1	1 100,00 €	1 100,00 €
Frais de déplacement (km)	196	0,40 €	78,40 €
Frais d'hébergement et de restauration	1	90,00 €	90,00 €
Total H.T.			1 268,40 €
*T.V.A. (0,0%)			0,00 €
Total TTC			1 268,40 €

Offre valable 3 mois

*TVA non applicable conformément à l'article 261-4-4 du CGI

Idéage Formation a reçu la certification QUALIOPI. Certification qualité délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION